Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_11-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 9 novembre 2026
Date de publication : 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT - Franck BLANDEAU - Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH - Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Fabienne GARCIA - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Christine LUCAS à Nathalie BELLOCHE
- Philippe LE HEN à André LOMENECH
- Pascale AUDOIN à Déborah DEFOSSEZ

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE DU SERVICE INTERIM PROPOSEE PAR LE CDG 56

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_11-DE

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE DU SERVICE INTERIM PROPOSEE PAR LE CDG 56

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux.

Le CDG 56 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés, dans le cadre d'une convention, des prestations pour la Mise à disposition de personnel du service intérim.

Le recours au service intérim permettant la mise à disposition d'agents contractuels pour :

- Assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles
- Faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- Répondre à des besoins ponctuels dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif de la mission est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Aussi, le conseil municipal est invité à signer la convention précitée proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Elle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027 et sera conclue jusqu'au 31 décembre 2032 inclus.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,
Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de personnel du service intérim du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission ...).
- De dire que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

Fabrice VELY